


Séance du 19 AVRIL 2010

DELIBERATION N° BS 2010-04-05

OBJET: AVENANT N°1 AU MARCHE DE « FOURNITURE ET LIVRAISON DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS ET DE BIO-SEAUX » / DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT

Nombre de membres			L'an deux mil dix, le dix-neuf avril à 15 heures 00, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie au siège social du Syvadec, 5 bis rue du Colonel Feracci à Corté, Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.
En exercice	Présents	Votants	
15	10	10	
Présents :			
Mesdames : Messieurs : François TATTI, Gilles GIOVANNANGELI, Pierre GUIDONI, Jean PAJANACCI, Xavier POLI, Jean-Pierre GIORDANI, José GIANILY, Ange-Pierre VIVONI, Paul LIONS et Jean-Louis MASSIANI.			
Absents :			
Mesdames : Messieurs : Ange ROVERE, Jean-Jacques PADOVANI, Antoine GREANI, Paul GUIDICELLI et Jean-Baptiste GIFFON.			
Secrétaire de séance :			Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-préfecture de Corté du : et publication (affichage) ou notification du : Le Président  François TATTI
Monsieur Gilles GIOVANNANGELI			
Convocation envoyée le :			
07 avril 2010			
Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le :			
07 avril 2010			

Objet : Avenant n°1 au marché de « Fourniture et livraison de composteurs individuels et de bio-seaux » / Demande d'autorisation de signature de l'avenant

Un marché public de fourniture et de livraison de composteurs individuels et de bio-seaux a été conclu par le SYVADEC avec l'entreprise **E.S.A** (Ponte Novu 20 235 Castellu di Rustinu) pour un montant maximum de 600 000 € HT.

RAPPORT DE PRESENTATION

I – OBJET DE L'AVENANT ET NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE

Le SYVADEC, au vue de l'accueil très favorable qu'a reçu la campagne de distribution de composteurs lancée en mars 2009 sur son territoire, introduit par cet avenant n°1, la possibilité de faire stocker et distribuer des composteurs par le titulaire du marché, la **SARL E.S.A** au prix de 2.00 € Hors Taxes par composteur stocké et de 4.00 € Hors Taxes par composteur distribué (incluant le chargement et le déplacement).

II – ECONOMIE GENERALE

Cela représente une plus value de **31 764 € Hors Taxes** sur une quantité prévue de 5 294 composteurs au maximum et pour toute la durée du marché.

Cela se traduit par une augmentation de **5.29%** par rapport au montant maximum initial du marché.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

**10 membres présents,
A l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°01 au marché de « Fourniture et livraison de composteurs individuels et de bio-seaux »,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, financier et technique de la présente délibération.

Fait à Corte, le 19 avril 2010
Extrait certifié conforme,
Le Président,



Sous-Préfecture de CORTE
05 MAI 2010
ACCUSE DE RECEPTION